

LIVRET D'ACCUEIL

Destiné aux personnes accueillies par le réseau de la Fédération de l'Entraide Protestante (FEP)

QU'EST-CE QUE LE PROJET D'ACCUEIL DE LA FEP ?

Dans un contexte où les parcours d'exil sont souvent dangereux, le projet d'accueil de la Fédération de l'Entraide Protestante (FEP) a pour objectif de permettre le voyage légal et sécurisé des personnes réfugiées dans les pays frontaliers de la Syrie (Liban, Jordanie, Turquie) vers la France. Il permet aussi à la société civile française de montrer concrètement sa solidarité aux personnes réfugiées puisque, une fois arrivées en France, les personnes sont accueillies par les réseaux solidaires protestants qui assurent l'hébergement et l'accompagnement.

QUI PEUT INTEGRER LE PROJET ?

Ce projet concerne les personnes volontaires pour rejoindre la France, indépendamment de leur appartenance religieuse et/ou ethnique, et cible plus précisément les personnes en situation de vulnérabilité qui n'ont pu s'engager sur les routes de l'exil (personnes victimes de persécution, torture ou violence, familles avec enfants en bas âge, femmes seules avec enfants, personnes âgées, personnes en situation de handicap ou ayant un suivi médical particulier, ...). Le projet d'accueil de la FEP repose avant tout sur la volonté des accueillants et des accueillis, et nécessite donc un important investissement personnel dans le parcours en France.

COMMENT S'ORGANISE LE VOYAGE VERS LA FRANCE ?

Pour venir en France via le projet de la FEP il vous faut avoir obtenu un VISA D (visa long séjour). Pour cela, il vous faut compléter la demande de visa, dans un des pays cités ci-dessus, qui sera ensuite validée par les autorités du pays de départ ainsi que par les ministères des affaires étrangères et intérieur français. Une fois le visa obtenu, vous organisez, en lien avec votre famille d'accueil, votre voyage vers l'endroit le plus proche de celui où vous serez accueillis, en France.

COMMENT S'ORGANISE L'ACCUEIL EN FRANCE ?

A votre arrivée en France, vous serez conduit directement (ou après une nuit d'hôtel) vers la famille/ le collectif hébergeur. Vous aurez connaissance des conditions de cet hébergement plusieurs semaines avant votre départ. En fonction de votre situation familiale, de votre situation de santé et de nos possibilités d'hébergement vous pourrez être hébergé chez une famille ou dans un hébergement indépendant pris en charge par la famille/ le collectif, dans une zone urbaine ou rurale. Nous essaierons de trouver l'hébergement le plus adéquat dans la mesure de nos moyens. Cet hébergement pourra s'étendre plusieurs mois, le temps qu'une solution autonome soit trouvée.

En matière d'accueil et d'accompagnement, un collectif de bénévoles sera mobilisé pour vous accompagner dans les démarches quotidiennes (ouverture de compte en banque, vestiaire, etc.) et d'insertion (cours de français, recherche d'emploi, permis de conduire, etc.). Les démarches administratives (demande d'asile, scolarisation, etc.) seront idéalement menées en partenariat avec les professionnels du secteur. Un tiers de confiance sera identifié au sein du collectif bénévole afin d'assurer la coordination de l'accompagnement et de fluidifier les relations avec le collectif. Il sera l'interlocuteur privilégié en cas de difficulté.

Vous signez avec la personne qui vous accueille et le collectif une convention fixant certaines règles s'agissant de l'utilisation du logement ainsi que le cadre de l'accompagnement.

QUELLES SONT LES DÉMARCHES À ENTREPRENDRE EN FRANCE ?

Une fois en France vous devrez entreprendre les démarches de demande d'asile afin d'obtenir une protection internationale. Cette protection est accordée au terme d'un récit écrit puis d'un entretien oral avec un interprète. Elle est accordée aux personnes qui craignent d'être persécutées à titre personnel ou qui fuient la guerre. La procédure d'obtention de cette

protection est supposée prendre 3 mois et demi dans le cadre du protocole mais des délais supplémentaires sont à prévoir. Durant cette période, vous bénéficierez de l'accès aux soins, à la scolarité et d'une allocation environ 2 mois après votre arrivée.

Après la protection internationale obtenue (statut de réfugié ou protection subsidiaire), vous serez mis en possession dans les mois suivants d'une carte de séjour de 10 ans ou d'un an correspondante. Vous signerez le contrat d'intégration républicain qui comprend une formation en français ainsi que des ateliers relatifs à l'insertion et aux valeurs de la République Française. Vous bénéficierez alors des mêmes droits que les nationaux à l'exception du droit de vote soit : accès aux soins, à l'éducation, à une allocation, à l'hébergement, etc.

⚠ Le parcours d'insertion en France nécessite d'être particulièrement patient. L'accès à un logement autonome peut prendre plus d'un an en raison de la forte demande. De même, l'accès à l'emploi est également long car la maîtrise du français est souvent une condition pour obtenir un poste, l'équivalence des diplômes et qualifications n'est pas aisée, et il n'existe pas ou peu d'économie informelle.

⚠ Sachez également que la France est un pays procédurier où les démarches administratives sont importantes. Il faut donc être rigoureux dans ses démarches, supporter les impondérables de l'administration (délais d'ouverture des droits, démarches répétées, etc.) et rester proactif dans son parcours.

COMMENT EST LA VIE EN FRANCE ?

La langue officielle le français mais certaines personnes maîtrisent l'anglais et il existe de nombreuses communautés arabophones notamment dans les grandes villes.

La France est un pays laïc de tradition catholique. La religion relève avant tout de la sphère privée, bien que de nombreuses fêtes et jours fériés soient hérités de notre histoire chrétienne. Le port de la burqa et du niqab est interdit dans tous les lieux publics, tandis que le voile, dont le but est de cacher les cheveux mais qui laisse visible le visage, est interdit dans les établissements scolaires (école primaire, collège et lycée) mais est autorisé dans les universités. Les agents publics n'ont pas le droit de porter le voile mais les salariés des entreprises privées le peuvent, sauf indications contraires.

Le coût de la vie en France est un petit plus cher que dans le pays où vous avez trouvé refuge mais varie selon les territoires. A titre d'exemple, un café coûte environ 1.50 euros, un ticket de bus 1.50 euros, une place de cinéma 7.50 euros, le loyer pour un appartement avec une chambre dans une ville environ 500 euros/mois.

QUE FAIRE EN CAS DE DIFFICULTÉ ?

Vos interlocuteurs privilégiés sont d'abord les personnes qui vous accueillent et les membres du collectif, en particulier le tiers de confiance. Toutefois, en cas de difficultés, vous pouvez aussi contacter la Plateforme protestante pour l'accueil des réfugiés qui est responsable de la coordination du projet d'accueil de la FEP au niveau national, soit par téléphone au 01 48 74 00 01 soit par mail à l'adresse refugies@fep.asso.fr

Si vous êtes témoin de situations de maltraitements, d'abus ou de situations illégales, des interlocuteurs spécifiques peuvent être contactés : 119 (numéro pour la protection de l'enfance), 3977 (numéro contre les maltraitements), 15 (en cas d'urgence médicale) ou le défenseur des droits (les situations dans lesquelles le défenseur des droits peut être saisi et la procédure à suivre sont précisées sur ce site : <https://www.defenseurdesdroits.fr/fr/saisir-le-defenseur-des-droits>).

Nom et contact du tiers de confiance :

CONTACTS

Plateforme protestante pour l'accueil des réfugiés - FEP
refugies@fep.asso.fr ou 01.48.74.53.88